

REGLEMENT DES TROPHEES DE LA FONDATION NORSYS 2021

Champ d'action : préserver la planète

Article 1-Objet et périmètre

La fondation norsys a pour objet de contribuer à **préserver la planète et à réduire les injustices sociales**, et pour pratique de soutenir des projets visant à rendre les personnes définitivement autonomes et maîtresses de leur existence plutôt que de se contenter de les secourir ponctuellement et sans solutions d'avenir.

Nous soutenons, des acteurs de la société civile et des associations engagées sur ces deux enjeux, en favorisant une forte implication de nos collabor'acteurs, sur nos territoires d'implantation (Lille, Paris, Lyon, Nantes, Grenoble, Tours, Aix-en-Provence, Sophia-Antipolis).

Nous décernons des Trophées, deux fois par an :

- Au printemps pour les associations qui œuvrent dans le domaine de la préservation de la planète
- À l'automne pour celles qui luttent pour la réduction des injustices sociales,

Le présent appel à projets concerne « préserver la planète ». Il est ouvert du 15 mars 2021 jusqu'au 15 avril 2021.

Article 2- Qui peut candidater ?

La participation aux trophées est ouverte à des organismes à but non lucratif, domiciliés en France métropolitaine, et plus précisément les associations loi 1901.

Ce que la fondation ne finance pas :

Les dépenses courantes de fonctionnement de la structure (non liées au projet financé) ; les besoins en trésorerie ; les projets personnels, les voyages pédagogiques ou culturels, les raids d'aventures, les bourses d'études.

Article 3-Jury

Le jury sera librement constitué par la fondation norsys et sera composé des membres du bureau exécutif de la fondation et salariés des agences norsys.

Article 4- Critères d'éligibilité

1- Pour être éligible aux Trophées de la fondation norsys, le projet doit :

- Être porté par une association à but non lucratif (loi 1901) ayant au moins un exercice fiscal
- Se dérouler sur le territoire d'implantation des agences norsys (Lille, Paris, Lyon, Grenoble, Nantes, Aix-en-Provence, Sophia-Antipolis, Tours)
- Ne pas être porté par une structure à caractère religieux, confessionnel ou politique.
- Ne pas être achevé au moment de l'examen du dossier.

2- Pour désigner les actions lauréates, le jury composé des membres du bureau de la fondation fera une présélection en se basant sur les critères suivants :

- Cohérence avec l'objet de la fondation soit : « **Préserver la planète** ».

Ainsi que

- Le caractère innovant du projet
- Les objectifs d'impact fixés
- La manière d'atteindre ces objectifs d'impact

Article 5- Comment candidater ?

1er temps, du 15 mars au 15 avril 2021 :

- **Envoi du formulaire d'inscription** directement via www.fondation.norsys.fr
- **et envoi par mail à mbuinet@norsys.fr d'une video simple (en mode selfie) de 2 minutes présentant**
 - L'association
 - Le projet pour lequel est souhaité un soutien de la fondation
 - Les objectifs d'impact et la manière dont vous allez les atteindre
 - Les financements dont l'association bénéficie déjà

Tout dossier incomplet, illisible ou envoyé **après le 15 avril ne** sera pas pris en compte.

Un seul **dossier par projet** sera accepté, mais un organisme peut proposer plusieurs projets.

Une première sélection sera effectuée et les candidats pré-sélectionnés seront recontactés fin avril/début mai.

2eme temps, en mai 2021 : Les candidats pré-sélectionnés par le bureau de la fondation seront invités à compléter leur dossier de candidature avec :

- Le règlement, dûment signé par le représentant légal de l'association
- Les pièces justificatives de l'existence légale de la structure, ainsi que son objet.
 - Les statuts datés et signés
 - La copie de la parution au J O
 - La liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau
 - Le rapport d'activités 2019 ou 2018
 - Le rapport financier 2019 ou 2018
 - Liasse fiscale

Ils pourront aussi être invités à échanger avec un membre du bureau de la fondation.

Article 6-Prix

Le Prix du jury attribué par les membres du bureau de la fondation sera de **10 000 €**

Le prix **Coup de cœur des collaborateurs** basé sur une pré-sélection du jury et voté via un formulaire interne sera de **7 000 €**.

En cas de projets qui répondent insuffisamment à ces critères, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

Les prix seront remis en **juin 2021** dans les agences locales de norsys (Lille, Paris, Lyon, Grenoble, Nantes, Sophia-Antipolis, Aix-en-Provence, Tours). Les lieux et précisions seront envoyés par mail à tous les candidats.

Article 7 - Informatique et liberté

Les candidats et lauréats autorisent la fondation norsys à citer et publier leur nom, prénom, coordonnées complètes et description non confidentielles de leurs actions dans le cadre d'information et de communication liées aux « Trophées de la fondation norsys », sur quelque support que ce soit, notamment le site internet <https://fondation.norsys.fr> sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un quelconque avantage.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les candidats peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification pour toute information figurant sur le fichier de la fondation norsys, établi à partir des dossiers de candidature. Tout participant qui ne souhaite pas que ses données soient saisies, à condition que celles-ci ne soient pas nécessaires à la bonne gestion et organisation des trophées, doit obligatoirement en informer la fondation norsys par écrit à l'adresse suivante : mbuinet@norsys.fr

Le

A

Nom et prénom

Fonction dans l'organisme

Signature du représentant de l'organisme

Précédée de la mention « lu et approuvé »